

marchandises était aux États-Unis. Nous en avions besoin chez-nous pour transporter notre récolte. Par surcroît, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à trouver les cales nécessaires sur les Grands lacs pour expédier les céréales de Fort-William aux terminus de l'Est. Les États-Unis utilisaient alors presque tous les navires pour le transport de matériaux d'importance stratégique. Il y avait encombrement à la tête des lacs. En conséquence, il se peut qu'on ne puisse toucher aucun argent à l'égard de la moitié de notre récolte. S'il est un temps où le cultivateur de l'Ouest canadien a besoin d'argent, c'est bien maintenant. Il a bien plus besoin du versement final afférent à la période quinquennale de mise en commun qu'il n'avait besoin du versement provisoire de 20c. effectué avant les élections de 1949. Je puis en assurer le Gouvernement. Depuis plusieurs années, je ne me rappelle pas qu'il y ait eu autant de dettes impayées au magasin local et chez les vendeurs régionaux d'instruments aratoires qu'il y en a aujourd'hui dans l'Ouest. Nous n'avons pu livrer assez de céréales pour faire face à nos dépenses courantes.

Le Gouvernement a été sage en faisant un autre versement provisoire à l'égard du blé et des céréales secondaires récoltés cette année. A mon sens, c'est un geste judicieux qu'apprécieront les cultivateurs de l'Ouest. Néanmoins, ce n'est pas assez. Parce que nous n'avons pu faire nos livraisons habituelles, ce n'est pas suffisant pour permettre à la moyenne des cultivateurs de payer ce qu'ils doivent à nos gens. Je demande au Gouvernement d'effectuer, aussitôt que possible, un important versement final à l'égard de la période quinquennale de mise en commun. Ce versement s'impose plus que jamais.

Ce sont des questions d'un intérêt vital pour l'Ouest, des questions dont le Gouvernement devrait s'occuper immédiatement. S'il ne le fait pas, la situation sera extrêmement difficile le printemps prochain. Pour ce qui est du transport des céréales, les nouvelles de presse nous apprennent que nous disposerons de quelque 200 wagons par jour à compter de maintenant et jusqu'à la reprise de la navigation, au printemps. Qu'est-ce que cela représente, 200 wagons, quand l'Ouest compte quelque 28,000 points de livraison? Cela veut dire que, d'ici le printemps prochain, ces points de livraison recevront, en moyenne, un wagon toutes les deux semaines pour le transport des céréales. Ce n'est même pas suffisant pour assurer le transport des céréales humides qui se trouvent dans nos compartiments et sur nos champs, dans l'Ouest. En effet, une bonne partie de ces céréales humides qui ont été

battues ont tout simplement été laissées sur le champ. Les cultivateurs ne les ont pas engrangées, par crainte de la fermentation.

Je sais que la question comporte des difficultés. Je sais que les installations de séchage, à la tête des lacs, servent vingt-quatre heures par jour et que, souvent, les céréales humides, lourdes de 20 ou 30 p. 100 d'eau, doivent subir le séchage deux ou trois fois avant qu'on puisse les entreposer de façon permanente. Il me semble que ces installations de séchage devraient être accrues ou que nous devrions nous efforcer de trouver moyen d'employer les installations américaines de séchage qui pourraient être disponibles au sud de la frontière, afin d'assécher certaines de nos céréales que nous vendons là-bas. On pourrait les transporter là-bas, même si elles sont humides ou dures, les faire sécher au moyen des installations américaines et les distribuer aux États-Unis. On devrait tout tenter pour faire transporter autant que possible de ces céréales humides avant la mi-mars. Sinon, elles se gâteront dans les entrepôts de grains ou dans les fermes de l'Ouest et nous nous apercevrons que non seulement nous avons subi les lourdes pertes que nous a occasionnées jusqu'aujourd'hui la récolte de cette année, mais que nous en subirons d'autres à cause de la détérioration et de la fermentation de ces céréales le printemps prochain.

Ces questions exigent une attention immédiate. Elles ont été signalées au Gouvernement par la Fédération canadienne des agriculteurs, par l'entremise des associations agricoles et d'autres organismes de l'Ouest. A sa réunion annuelle, tenue à Calgary dernièrement, la Fédération canadienne des agriculteurs a adopté un certain nombre de résolutions qu'elle a fait parvenir au Gouvernement avec la demande de prendre les mesures qui s'imposent. L'une des résolutions exprimait un certain mécontentement à l'égard des modalités d'application d'un programme fédéral de soutien des prix. Toute l'assistance a approuvé à l'unanimité la résolution chargeant la fédération d'obtenir d'Ottawa une déclaration de principes satisfaisante et un régime d'application plus généralisée et plus poussée de la loi sur le soutien des prix agricoles que la Chambre a adoptée, à la dernière session. C'est une mesure que nous devrions prendre à la session de cette année, à mon avis. Nous devrions pourvoir à la garantie d'un prix de parité aux agriculteurs de l'Ouest et de tout le Canada à l'égard de nos produits de la ferme.

Le discours du trône m'a déçu car on n'y parle pas de modifier cette année la loi de la Commission du blé. Comme beaucoup de